

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION

Quarante-sixième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 12 – 15 mars 2002

Interprétation et application de la Convention

REVISION DES CRITERES D'AMENDMENT DES ANNEXES I ET II

1. Le présent document contient le rapport sur la révision des critères d'amendement des Annexes I et II (résolution Conf. 9.24), conformément aux dispositions de la décision 11.2 (et au calendrier donné en son annexe 2).
2. La liste des annexes est la suivante:
 - Annexe 1: Parties et organisations ayant envoyé leurs commentaires au sujet de la notification aux Parties n° 2001/037
 - Annexe 2: Rapport sur la révision des critères d'amendement des Annexes I et II
 - Annexe 3: Présentation sous forme de tableau des commentaires reçus et des projets d'amendement finals de la résolution Conf. 9.24
 - Annexe 4: Révision proposée de la résolution Conf. 9.24.
3. Le Comité permanent est prié d'examiner ce document et de décider de ce qu'il convient de soumettre à la 12^e session de la Conférence des Parties.
4. Tous les documents discutés lors des deux réunions du Groupe de travail sur les critères et de la réunion conjointe du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, ainsi que tous les commentaires reçus des Parties et organisations intéressées (dans les langues dans lesquelles le Secrétariat les a reçus) peuvent être consultés sur le site Internet du Secrétariat (www.cites.org). Les documents d'information relatifs aux rapports sont fournis sous les cotes: SC46 Inf. 1 et SC46 Inf. 2.